

Retranscription du Point 1 du Conseil Municipal NANS LES PINS - 8 NOVEMBRE 2021

Il est à noter que seules 22 personnes ont pu rentrer dans la salle.

M. Ollivier Artuphel ouvre la séance par le point qui intéresse le collectif, après avoir fait l'appel des élus présents.

Délibération n° 1 : prescription de la mise en oeuvre d'une révision dite allégée du PLU (article 153-32-4 du code de l'urbanisme) pour le projet touristique et sportif secteur Delvieux.

Rappel des faits par Mme Chamla :

Lors de la modification votée il y a 4 mois du PLU, il était question d'une zone UT comportant le camping et le centre équestre, lors de la procédure de modification de ce PLU, il a été procédé « comme la loi l'exige » à une enquête publique.

Lors de l'enquête publique, des administrés ont légitimement indiqué leurs inquiétudes quant aux nuisances sonores. En fonction de ces observations, au départ judicieuses, nous avons décidé de retirer ce projet, à la fois concernant le camping et le centre équestre, et que nous avons fait part de nos observations et de nos inquiétudes, moyennant quoi ce dernier (le camping) a redéposé un projet tenant compte de ces observations, et notamment laissant apparaître certaines modifications :

1. éloignement des activités des enfants vers le centre équestre,
2. édification d'un mur anti-bruit,
3. maintien d'une verdure restant en limite des riverains,
4. et d'autres modifications permettant de résoudre les problèmes de nuisances sonores.

Moyennant quoi, nous rappelons que le camping et le centre équestre sont 2 importants acteurs économiques sur la commune, que la commune a toujours affirmé son soutien à l'économie locale dans ses diverses composantes, que le soutien à l'économie locale est l'une des orientations stratégiques du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) clé de voûte du PLU avec la volonté de conforter le bassin de l'emploi, l'attractivité liée au tourisme et la volonté de consolider l'offre en équipements et en produits touristiques. Dans ces conditions nous vous demandons :

1. de prescrire une révision dite allégée du PLU qui concerne uniquement la thématique touristique et sportive,
2. de concerter les habitants, associations locales et autres personnes intéressées sur ce projet de révision allégée au travers de l'organisation de 2 réunions publiques et par l'ouverture d'un registre disponible en mairie destiné à recueillir les éventuelles observations sur le projet,
3. de donner l'autorisation à monsieur le maire de conduire cette procédure,
4. de notifier cette présente délibération à qui de droit,
5. d'afficher en mairie cette délibération pendant une durée d'1 mois (mention de l'affichage effectuée publiée au registre des administrations).

Question finale de Mme Chamla : qui est pour ?

Bruno Derbay demande à intervenir :

Concernant les acteurs économiques, le camping et le centre équestre ont été mis dans le même document, dans la même décision, mais l'opposition les différencie :

1. Concernant le camping, les acteurs économiques sont importants pour le village : ce que l'on remarque c'est que lorsque les gens viennent au camping, comme ils ont tout dans le camping, ils ne viennent pas au village. Le camping propose toutes les activités à l'intérieur => où est l'action économique pour le village sachant que les campeurs ne descendent pas sur le village ?

Réponse de Mme Chamla : l'action économique se situe en 2 points essentiels :

- les gens vont s'approvisionner dans les commerces de la commune,
 - les activités seraient en complémentarité des activités du village, le camping a pris en compte ses problèmes et mettra la piscine à disposition des élèves de l'école primaire de novembre à mars. Les autorités seront compétentes pour vérifier que toutes les réglementations sont observées.
2. Concernant l'office du tourisme du village, on remarque qu'il n'y a pas de bonnes relations entre le camping et l'office du tourisme. Lorsque nous allons au camping, il ne nous présente pas toutes les activités que l'on peut avoir au sein du village.

Réponse de Mme Chamla : La nouvelle direction du camping a pris en compte ce problème et va faire en sorte de fournir un descriptif des activités qui se déroulent sur la commune.

Jean-Paul Holle intervient :

Il est indiqué dans la délibération que le maire s'engage à concerter les habitants et les associations au travers de l'organisation de 2 réunions publiques. Remarque est faite qu'à partir du moment où cela a été voté au conseil municipal, ces 2 réunions ne serviront à rien puisque de toute façon « rien ne pourra être modifié ».

Réponse d'Ollivier Artuphel : cette déclaration est pour une volonté démocratique, on veut que tout le monde puisse s'exprimer auprès du commissaire enquêteur et vienne aux réunions publiques, je ne veux pas d'une mairie gérée par les réseaux sociaux, tout le monde doit être informé et c'est le but de cette décision de laisser cela à l'ordre du jour, je veux que tout le monde ait le droit d'être informé et c'est le but de cette délibération.

Jean-Paul Holle intervient : s'il y a des réunions publiques de concertation avec les gens, il faut les faire avant les délibérations et pas après !!

Applaudissements des personnes présentes dans le hall d'entrée de la salle des fêtes.

Ollivier Artuphel : La délibération c'est la concertation de tout le monde, c'est vous qui choisirez le camping ou pas... Il y a un groupe qui veut investir 8,5 millions d'euros sur la commune, qui veut créer de l'emploi, je veux que tout le monde sache aujourd'hui que cela est possible. Je ne suis pas là pour prendre des décisions seul, c'est l'ensemble du village qui

doit prendre la décision. C'est le Préfet qui prendra la décision finale. Cette décision a été prise car tout le monde doit se sentir concerné à Nans les Pins et tout le monde sera écouté.

Une troisième personne n'a pas réussi à intervenir.

Mme Chamla ajoute :

La concertation ne doit se faire qu'après avoir délibéré. Parce que, la concertation qui résulte d'une enquête publique fait partie de la procédure de modification allégée; elle ne peut pas se faire avant, elle se fait pendant. Il faut donc d'abord autoriser à ouvrir la procédure, ensuite recueillir les observations des administrés, enfin le préfet décidera.

Olivier Artuphel ajoute :

Je tiens à vous dire que j'ai contacté moi-même le collectif pour que l'on puisse en discuter. Parce qu'on aurait pu voter cela, si on avait été de mauvaise foi, sans prévenir, et c'est moi qui ait contacté le collectif, qui est venu me voir vendredi soir.

Intervention d'une personne :

Qu'en est il des promesses que vous nous avez faites M.Le Maire, l'année dernière ? Les promesses électorales ? Les Nansais vous ont fait confiance.

Mme Chamla :

Qui est pour ?

Les membres de la mairie votent POUR la révision simplifiée du PLU.

Qui est contre ?

Interventions d'une personne dans la salle : "Nous sommes tous contre !"